

Manuel de l'enseignant·e



Table des matières

Introduction	3
Objectifs.....	4
Lien avec les objectifs pédagogiques de l'enseignement primaire	5
Aperçu des activités en classe	8
Activité 1 : Qu'est-ce que le Parlement ?	10
Activité 2 : Notre parlementaire idéal·e.	12
Activité 3: Réaliser la figurine de la ou du Parlementaire idéal·e.....	16
Activité 4 : À la découverte des droits de l'enfant.....	19
Activité 5: Proposer des actions concrètes.....	25
Activité 6 : Communiquer les actions concrètes !	29
Venue au Parlement fédéral	32
Annexe 1 – Activité : « Qu'est-ce que c'est un parlement ? »	36
Annexe 2 – Quiz : « Qu'est-ce que le Parlement ? ».....	45
Annexe 3 – Figurine	47

Introduction

Au cours de l'activité *Bonjour Démocratie !*, les élèves sont initié-es aux droits des enfants et aux droits humains, ainsi qu'au fonctionnement de la démocratie. Les élèves prennent conscience qu'elles ou ils peuvent faire entendre leur voix, en particulier sur les questions qui les concernent.

Le projet se compose de deux parties :

- **Préparation en classe.** Dans un premier temps les élèves travaillent en classe sur les droits de l'enfant et les droits humains, le rôle du Parlement et les moyens par lesquels les enfants peuvent faire entendre leur voix. Ce temps de travail en classe est composé de 6 activités, que vous retrouverez dans ce manuel. La finalité de la préparation en classe est l'élaboration par les élèves d'un plan d'action qui sera présenté à des parlementaires.
- **Rencontre de parlementaires au Parlement fédéral.** En point d'orgue du projet, les élèves viennent au Parlement fédéral à Bruxelles pendant une demi-journée, afin de présenter leur plan d'action à des parlementaires.

Pour qui ? Ce projet a été développé pour les élèves de cinquième et sixième primaire.

Comment ? Dans ce manuel, vous trouverez des instructions pour réaliser en classe les activités de préparation à la rencontre avec un-e parlementaire. Lors de la demi-journée au Parlement fédéral, les élèves sont encadrés par des animateur-ices du BELvue.

Quand ? La date de la rencontre des élèves avec les parlementaires au Parlement fédéral est communiquée en début d'année scolaire.

Objectifs

Les objectifs pédagogiques de *Bonjour démocratie !* sont les suivants :

- Les élèves expliquent avec leurs propres mots ce que sont les droits de l'humain et les droits de l'enfant, et donnent quelques exemples.
- Les élèves expliquent avec leurs propres mots ce qu'est le Parlement fédéral et quel est le rôle des parlementaires.
- Les élèves sont conscients qu'elles et ils peuvent faire entendre leur opinion/leur voix.
- Les élèves sont conscients qu'elles et ils peuvent participer activement à la vie en société.

Lien avec les objectifs pédagogiques de l'enseignement primaire

Les activités proposées dans ce manuel s'inscrivent principalement dans le **domaine 4 - Sciences humaines, Éducation à la philosophie et à la citoyenneté** - et dans le **domaine 1 - Français, Arts et Culture**. Elles contribuent également aux visées transversales du tronc commun, notamment l'exercice d'une citoyenneté critique, créative et solidaire, la coopération, l'expression d'une pensée personnelle et la participation à la vie collective.

Activités	Référentiel du tronc commun mobilisé	Contenus d'apprentissage / attendus travaillés	Mise en œuvre dans le manuel
Activité 1 : Qu'est-ce que le Parlement ?	Formation historique, géographique, économique et sociale ; Éducation à la philosophie et à la citoyenneté	Comprendre des éléments d'organisation de la société démocratique. Identifier des acteurs, des institutions et des règles de fonctionnement collectif. Mobiliser des informations issues de documents pour construire une compréhension d'un fait social ou institutionnel.	Découverte du Parlement fédéral, de la séparation des pouvoirs, du rôle des parlementaires, des partis politiques et du processus démocratique à partir d'un dossier documentaire et d'un quiz.
Activités 2 et 3 : Notre parlementaire idéal-e et réalisation de la figurine	Français ; Éducation culturelle et artistique ; Éducation à la philosophie et à la citoyenneté	Exprimer une représentation personnelle et collective. Écouter les points de vue d'autrui. Formuler et justifier des choix	Création d'un tableau d'inspiration, échanges en groupe, choix concertés, présentation orale et réalisation collective d'une figurine représentant une ou un parlementaire idéal-e.

		Coopérer dans une production commune. Traduire une intention ou une idée par une réalisation plastique ou visuelle.	
Activité 4 : À la découverte des droits de l'enfant	Éducation à la philosophie et à la citoyenneté ; Français	Identifier des droits, des devoirs, des règles et des valeurs. Comprendre l'importance des droits fondamentaux. Questionner des situations concrètes au regard du respect de la dignité, de l'égalité et de la non-discrimination. Comprendre un récit et y prélever des informations pertinentes.	Lecture de l'histoire de Livia, repérage des droits de l'enfant dans le récit, discussion collective et mise en relation avec le poster des droits de l'enfant.
Activité 5 : Proposer un plan d'action	Éducation à la philosophie et à la citoyenneté ; Formation historique, géographique, économique et sociale ; Français	Construire une pensée autonome et critique. Exprimer une opinion argumentée. Hiérarchiser des priorités. Rechercher un accord ou un compromis. Formuler une proposition d'action en lien avec un enjeu de société.	Choix de droits de l'enfant prioritaires, justification des choix, discussion en groupe, élaboration de propositions concrètes à destination des parlementaires et d'actions réalisables par la classe.
Activité 6 : Communiquer les actions concrètes	Français ;	Produire un message écrit ou oral adapté à une intention et à un destinataire.	Rédaction et mise en forme des propositions, préparation d'un support de communication, ajout

	Éducation culturelle et artistique ; Éducation à la philosophie et à la citoyenneté	Organiser des informations. Communiquer une opinion de manière claire et argumentée. Utiliser des moyens créatifs pour soutenir un message citoyen.	d'éléments créatifs à la figurine et préparation de la présentation aux parlementaires.
Visite au Parlement fédéral	Éducation à la philosophie et à la citoyenneté ; Formation historique, géographique, économique et sociale	Relier les apprentissages à une situation citoyenne réelle. Comprendre la représentation démocratique. Prendre part à un échange institutionnel. Expérimenter la participation à la vie collective.	Rencontre avec un-e parlementaire, présentation de la figurine et des plans d'action, échange avec d'autres classes et mise en valeur de la parole des élèves.
Ensemble du manuel	Français ; Visées transversales du tronc commun	Lire et comprendre des textes informatifs. Rechercher, sélectionner et organiser des informations. Pratiquer l'oral en interaction. Coopérer. Développer une posture réflexive, critique, créative et citoyenne.	Lecture de documents, réponses à des questions, débats, travail collaboratif, productions écrites, présentations orales et réalisations créatives.

Aperçu des activités en classe

Le temps total à consacrer à la préparation de la rencontre avec un-e parlementaire est de 6 heures, divisées en différentes activités qui peuvent être effectuées à différents moments et planifiées en fonction des possibilités.

Voici un aperçu des activités :

1. Qu'est-ce que le Parlement ?

Au cours de cette activité, les élèves acquièrent des connaissances (de base) sur le fonctionnement du Parlement. Qu'est-ce qu'un Parlement ? Que fait le Parlement fédéral ? Quels sont les différents parlements en Belgique ? Quels sont les partis au Parlement fédéral ? Quels sont les pouvoirs des différentes autorités belges ?

2. Notre parlementaire idéal·e

L'objectif de cette activité est de rendre plus concrets les concepts abordés lors de l'activité 1. Les élèves se familiarisent avec le rôle des parlementaires et leur travail quotidien.

3. Réaliser la figurine de la ou du parlementaire idéal·e

Au cours de cette troisième activité, les élèves vont décorer la figurine en fonction de ce qu'elles et ils imaginent être une ou un parlementaire. Les visions peuvent être différentes et c'est pour cela que les élèves devront discuter pour se mettre d'accord pour décorer leur parlementaire idéal·e.

Chaque classe reçoit une figurine grandeur nature (2D) du Musée BELvue que les élèves décorent ensemble.

4. À la découverte des droits de l'enfant

Durant cette activité, les élèves découvrent ce que sont les droits de l'enfant et leur raison d'être, par le biais d'une histoire.

5. Proposer des actions concrètes

Les élèves déterminent quels sont les droits de l'enfant qu'elles et ils considèrent comme les plus importants. Ensuite, les élèves imaginent des actions concrètes en lien avec les droits de l'enfant. Les actions concrètes seront présentées par les élèves au Parlement.

6. Communiquer les actions concrètes

Maintenant que les actions concrètes ont été définies lors de l'activité 5, il est temps pour les élèves de réfléchir à la meilleure façon de les communiquer aux parlementaires que les élèves rencontreront. Les actions concrètes sont écrites de manière claire et créative pour être ajoutées à la figurine 2D.

Activité 1 : Qu'est-ce que le Parlement ?

Durée : 60 minutes

Objectifs d'apprentissage :

1. Les élèves peuvent expliquer avec leurs propres mots ce qu'est le Parlement fédéral.
2. Les élèves ont un aperçu du fonctionnement du Parlement.
3. Les élèves peuvent nommer les tâches les plus importantes d'un membre du parlement.

Matériel :

- "Qu'est-ce que Parlement ? En bref" dossier à télécharger sur le site du Belvue (https://www.belvue.be/media/documents/Quest-ce-que-le-Parlement-en-bref-dossier_2026-08-28-143933_tfqb.pdf)
- Annexe 1 : "Qu'est-ce qu'est un Parlement ?".
- Annexe 2 : "Quiz : qu'est-ce que c'est un Parlement ?".
- stylo.

Introduction (5 minutes)

C'est la première activité et donc, en toute logique, le bon moment pour expliquer aux élèves le projet auquel ils et elles vont participer. Comme la classe va se rendre au Parlement fédéral, la première étape est de comprendre ce qu'est le Parlement. Pour en avoir un premier aperçu visionnez la courte vidéo d'animation « Qu'est-ce que le Parlement ? » : <https://www.belvue.be/fr/activities/qu-est-ce-que-le-parlement>

Suite au visionnage de l'animation, les questions suivantes peuvent être posées aux élèves afin de les amener à réfléchir sur le processus de la démocratie représentative en Belgique :

- Qu'est une démocratie ?
- Combien sommes-nous en Belgique ?
- Comment prendre des décisions pour le pays en tenant compte de l'opinion de tout le monde ?
- Est-il possible que toutes et tous les Belges se rendent au Parlement au même moment pour donner leur avis ?

Démontrez aux élèves que ce n'est pas possible et qu'il faut donc des personnes qui prennent des décisions pour la Belgique au nom du peuple. Ces personnes représentent le peuple belge. On les appelle les parlementaires.

Trouver des informations (40 minutes)

Mettez les élèves deux par deux. Distribuez à chaque duo le document « Qu'est-ce que le Parlement ? – en bref » et les documents de l'annexe 1.

Les élèves travaillent en duo pour répondre aux questions du document se trouvant à l'annexe 1. Les élèves disposent d'un maximum de **40 minutes pour le faire**. Pour presque chaque question, la page où trouver la réponse dans le document « Qu'est-ce que le Parlement ? – en bref » est indiquée. Ainsi, les élèves ne se perdent pas dans le texte et peuvent chercher de manière ciblée les informations dont ils ont besoin.

Quiz (15 minutes)

Les 15 dernières minutes de cette activité sont destinées à un quiz. Grâce au quiz, la compréhension des élèves est testée. Le quiz, en Annexe 2, est composé de 8 questions à choix multiples. Les élèves répondent à la question en écrivant A, B ou C et en montrant leur réponse. Pour chaque réponse, une brève explication est donnée.

Activité 2 : Notre parlementaire idéal·e.

Durée : 60 minutes

Objectif : permettre aux élèves de réfléchir sur le rôle que jouent les parlementaires dans la démocratie belge

Matériel : feuilles A3, brochures/journaux/magazines, feutres, crayons, stylo et le dossier « Qu'est-ce que Parlement ? En bref » dossier à télécharger sur le site du Belvue (https://www.belvue.be/media/documents/Quest-ce-que-le-Parlement-en-bref-dossier_2026-08-28-143933_tfqb.pdf), la figurine 2D.

Cette deuxième activité vise à rendre concret les concepts abordés dans l'activité 1. Les élèves vont comprendre le rôle des parlementaires et leur travail quotidien.

Introduction (10 minutes)

Un rappel de l'activité 1 et du rôle du Parlement est fait auprès des élèves. Pour ce faire, il peut être intéressant d'à nouveau visionner la courte vidéo d'animation. Expliquez-leur que lors de cette deuxième activité, ils et elles seront amené·es à comprendre que :

« Les parlementaires ne siègent pas au Parlement pour eux-mêmes, mais pour représenter les citoyens et citoyennes belges. Cela inclut également les élèves. Les élèves n'ont pas encore le droit de vote, mais elles et ils peuvent déjà réfléchir à la question de savoir à quoi ressemble leur parlementaire idéal·e. »

Créer un tableau d'inspiration sur le profil du/de la Parlementaire idéal-e (30 minutes)

Divisez la classe en 4 groupes. Comme ces groupes seront les mêmes pour les activités suivantes, faites en sorte que les élèves disposant de facilités à prendre la parole en public soient bien distribués entre les différents groupes.

Distribuez un document « Qu'est-ce que le Parlement ? En bref » par groupe. Pour savoir ce que les parlementaires réalisent quotidiennement, les groupes utilisent « Qu'est-ce que le Parlement ? En bref » aux pages 12 – 17, 30 à 31.

Les élèves font émerger leurs représentations par rapport aux parlementaires au travers des questions suivantes :

- Quelle est la physionomie du parlementaire (coupe de cheveux, maquillage, couleur de peau, ...) ?
- Comment se comporte un parlementaire ?
- Comment fait-il son travail ?
- Quelles sont ses convictions ?

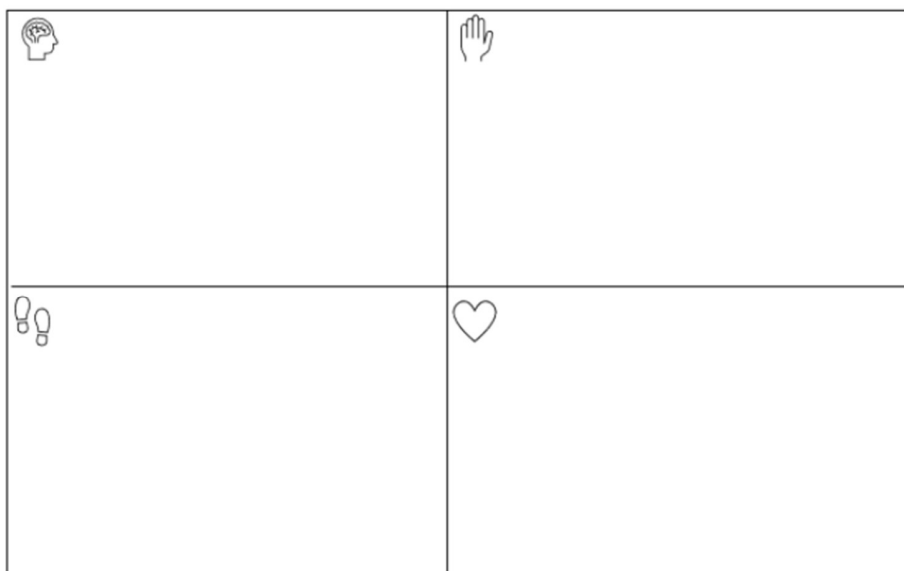
Pour représenter leurs idées de manière visuelle, chaque groupe réalise un tableau d'inspiration (Moodboard). Sur ce tableau d'inspiration les élèves rassemblent des images et/ou des déclarations qui, selon eux, conviendraient à leur parlementaire idéal-e. **Attention** : il ne s'agit pas de représenter des positions politiques. Le tableau d'inspiration montre les éléments suivants :

1. **TÊTE** : qu'est-ce que leur parlementaire idéal-e pense (ses convictions), dit, entend ?
2. **MAINS** : que font-elles ou ils, que montrent-elles ou ils, qu'écrivent-elles ou ils ?
3. **PIEDS** : une ou un parlementaire ne travaille pas seulement à Bruxelles. Où vont-elles ou ils ? Qui rencontrent-elles ou ils ? etc.
4. **COEUR** : que ressent la ou le parlementaire (ses émotions) ? Quels sont ses rêves ?

Concrètement comment procéder

Chaque groupe reçoit le matériel nécessaire (une pile de journaux / magazines / brochures, une feuille A3, crayons, ...). C'est à l'enseignant-e de déterminer comment doivent être confectionnés les tableaux d'inspiration. Deux possibilités s'offrent à vous :

- a. Les élèves font un seul et même tableau reprenant les 4 éléments (tête, mains, cœur et pieds). Le tableau ressemble à un grand collage. Dans ce cas, les 4 éléments (tête, mains, pieds, cœur) se fondent les uns dans les autres.
- b. Vous pouvez également diviser la feuille en 4 pour que les éléments tête, mains, cœur et pieds, soient clairement identifiés.



Tour de présentation (5 minutes)

Chaque groupe présente sa ou son parlementaire idéal-e. Le groupe montre son tableau d'inspiration au reste de la classe et explique brièvement chaque élément (tête, mains, cœur et pieds) et quelles sont les spécificités de leur parlementaire. L'objectif est que les élèves prennent un maximum la parole. Les tableaux d'inspiration sont accrochés aux murs de la classe.

Conclusion / profil (15 minutes)

La figurine 2D, encore vide, est placée à côté des tableaux d'inspiration. Les élèves doivent résumer les idées qui sont reprises sur leur tableau d'inspiration, car lors de l'activité 3, il leur faudra reprendre les idées clés de la classe sur la figurine.

Les élèves observent les tableaux d'inspiration qui sont accrochés au mur :

- Y a-t-il des idées qui se démarquent ?
- Quelles sont les idées qui sont mentionnées le plus souvent ?
- Quelles sont les similitudes entre les différentes idées ?

Les réponses sont notées au tableau jusqu'à ce qu'il ait suffisamment de points communs pour les quatre éléments (tête, main, pied, cœur).

Ces points communs sont pris comme point de départ de l'activité 3.

Activité 3: Réaliser la figurine de la ou du Parlementaire idéal·e

Durée : 120 minutes

Objectifs :

- Les élèves savent représenter, à travers un dessin, leur parlementaire idéal·e et peuvent expliquer les qualités et les convictions qu'il ou elle devrait avoir.
- Les élèves sont capables d'illustrer les spécificités de leur groupe-classe et d'expliquer comment ces caractéristiques reflètent l'identité multiple de la classe.

Matériel: figurine 2D (voir annexe 3), fiches d'activité, feutres/crayons/stylos, matériel de bricolage.

Introduction (5 minutes)

Lors de l'activité 2, chaque groupe a créé un tableau d'inspiration présentant sa vision de la ou du parlementaire idéal·e. Un rappel des points communs des tableaux d'inspirations pour les quatre éléments (tête, main, pied et cœur) est fait.

À présent, les élèves vont représenter ces idées dans une illustration de leur parlementaire idéal·e. À quoi ressemble cette personne ? :

- Quelle est sa coiffure ?
- Porte-t-elle des bijoux ou des accessoires ?
- Comment est-elle habillée ?

La figurine est placée à un endroit bien visible en classe. Elle comprend un adulte et un enfant (voir Annexe 3). Les élèves doivent également décorer la partie « enfant » afin de représenter l'identité multiple de la classe. Quelles sont les caractéristiques ou qualités de la classe qui vont être illustrées ?

Première phase de conception (40 minutes)

Les quatre groupes de l'activité 2 sont à nouveau formés, et reçoivent une mission précise :

- Groupe 1 : la tête du parlementaire.
- Groupe 2 : les vêtements du parlementaire.
- Groupe 3 : la tête de l'enfant.
- Groupe 4 : les vêtements de l'enfant.

Chaque élève reçoit une feuille qui reprend la figurine à décorer (voir annexe 3) et du matériel de dessin et de bricolage.

Déroulement de l'activité :

Les groupes 1 et 2 travaillent en autonomie. Chaque élève du groupe dessine une tête (groupe 1) ou une tenue (groupe 2) qui, selon eux, correspond à la ou au parlementaire idéal-e, en se basant sur les principes rappelés dans l'introduction.

Pour les groupes 3 et 4 (enfant), les élèves sont accompagnés afin de les aider à imaginer un enfant qui reflète l'identité multiple de la classe, non seulement par l'apparence, mais aussi avec des qualités et des compétences. À eux de bien réfléchir, tout en évitant les stéréotypes. Si cela est possible, l'aide d'un-e collègue est la bienvenue pour l'encadrement de cette activité.

Discussion (15 minutes)

À la fin de la première phase, les élèves de chaque groupe présentent et expliquent leur dessin aux autres élèves de leur groupe. Ensuite, les élèves de chaque groupe se concertent pour sélectionner le dessin qui sera repris sur la figurine. Passez dans chaque groupe pour recueillir leurs idées et les accompagner si besoin, en favorisant une ambiance bienveillante et collaborative.

Deuxième phase de conception (50 minutes)

Dans cette phase, les élèves de chaque groupe désignent un ou deux élèves de leur groupe pour reprendre sur la figurine les éléments qu’elles et ils ont collectivement choisis. Ces élèves se chargent de la partie qui leur revient mais en s’entraidant pour les raccords entre tête et tenue. Les autres continuent leurs dessins individuels : cette fois, elles et ils peuvent compléter l’ensemble de la silhouette (adulte et enfant).

Conclusion finale (10 minutes)

Les dix dernières minutes sont consacrées à une courte conclusion. La figurine collective est présentée à la classe et des questions pour approfondir la réflexion sont posées :

- Quelles sont les qualités et les convictions des parlementaires qui apparaissent sur la figurine ?
- Quelles différences vois-tu entre les dessins individuels ?
- Quels choix avez-vous jugés essentiels pour l’apparence ou la tenue ? Pourquoi ?
- Quelles caractéristiques propres à la classe avez-vous utilisés pour l’enfant ?
- Que reprenez-vous des différences et similitudes entre vous ?
- Comment avez-vous décidé des éléments à reprendre sur la figurine collective ?
- Était-ce facile ou difficile de choisir ensemble ? Pourquoi ?
- Comment vous êtes-vous sentis si vos idées n’ont pas été reprises ?
- Qu’avez-vous fait pour obtenir un beau résultat commun ?

Pour terminer, expliquer que dans la vie, il faut souvent coopérer et parfois accepter des décisions collectives, tout comme les parlementaires, que les élèves pourront rencontrer lors de leur visite du Parlement fédéral à Bruxelles.

Activité 4 : À la découverte des droits de l'enfant

Durée : 30 minutes

Objectif : Les élèves expliquent avec leurs propres mots ce que sont les droits de l'humain / les droits de l'enfant et donnent quelques exemples.

Matériel : Cartes avec les droits de l'enfant (<https://edu.unicef.be/fr/product/poster-connaître-ses-droits-a-télécharger>, à télécharger), histoire.

Introduction (5 minutes)

Comme pour l'introduction des autres activités, revenez brièvement sur ce qui a déjà été réalisé lors des activités précédentes. Demandez aux élèves :

- Que fait le Parlement ?
- À quoi ressemble votre parlementaire idéal.e ?
- Par qui sont élu-es les membres du Parlement ? (Tout citoyen et toute citoyenne âgé-e de plus de 18 ans)
- Est-ce que les jeunes de moins de 18 ans peuvent voter ?

Affichez dans la classe le poster qui reprend les différents droits des enfants : <https://edu.unicef.be/fr/product/poster-connaître-ses-droits-a-télécharger>

Les enfants ont aussi des droits. Pour protéger les enfants, 54 droits de l'enfant ont été établis. La plupart des pays se sont engagés à faire de leur mieux pour défendre les droits des enfants. Un de ces droits est le droit d'exprimer ses opinions et que ces opinions soient prises au sérieux. C'est pour cette raison que les élèves iront bientôt au Parlement.

Mais d'abord, les élèves vont découvrir quels sont les droits des enfants.

Lecture à haute voix : L'histoire de Livia (5 minutes)

Ci-dessous, se trouve l'histoire de Livia, 11 ans. Lisez cette histoire à la classe. Plusieurs droits de l'enfant sont mentionnés dans l'histoire. Les élèves écoutent attentivement et essayent de retrouver ces droits de l'enfant en s'aidant du poster <https://edu.unicef.be/fr/product/poster-connaître-ses-droits-a-télécharger>.

Décodage de l'histoire (15 minutes)

Ouvrez la discussion sur l'histoire de Livia. Deux manières de procéder sont possibles :

1. Donnez aux élèves le texte de l'histoire sur papier et demandez-leur d'indiquer, par groupe de deux, où elles ou ils pensent pouvoir trouver un droit des enfants. Demandez ensuite à quelques duos quels sont les droits de l'enfant qu'elles ou ils pensent avoir trouvés et pourquoi elles ou ils pensent que c'est le cas.
2. Donnez aux élèves le texte de l'histoire sur papier et discutez avec toute la classe de manière collégiale des droits de l'enfant qui sont mentionnés dans le texte. Demandez aux élèves de lever la main si elles ou ils pensent en avoir trouvé un. Passez en revue toutes les réponses ensemble.

Dès qu'un droit de l'enfant est retrouvé dans le texte entourez ce droit de l'enfant sur le poster. Cela crée un aperçu visuel des bonnes réponses.

Conclusion (5 minutes)

Jetez un coup d'œil sur le poster des droits de l'enfant. Qu'est-ce que les élèves remarquent ? Arrivez à la conclusion qu'il y a beaucoup de droits de l'enfant. Il y en a tellement que nous n'avons pas pu tous les reprendre dans une seule histoire. Les élèves le savaient-ils et elles avant l'activité ? Et que pensent elles ou ils des droits de l'enfant ? Terminez l'activité par une courte discussion interactive à ce sujet.



L'histoire de Livia

Livia vit dans un petit village en Wallonie, c'est une fille de onze ans très curieuse et souriante. Elle vit avec ses parents et sa grand-mère, qui lui lit tous les soirs un livre sur des pays lointains. Tous les trois veillent à ce que Livia ne manque de rien.

Livia va à l'école à vélo tous les jours. À l'école, elle apprend non seulement les mathématiques, le français, l'éveil scientifique et le dessin, mais elle apprend également à rechercher des informations si elle veut savoir quelque chose. Dans sa classe, il y a des enfants d'origines différentes. L'instituteur dit toujours : « tout le monde a sa place ». La meilleure amie de Livia est également dans sa classe : Sarah. Sarah est en fauteuil roulant et elle est une élève comme toutes les autres.

À la maison, Livia a sa propre chambre, où elle rédige un journal intime. Elle y écrit ses pensées et ses rêves. Ses parents et sa grand-mère respectent le fait qu'il s'agit de son « endroit secret ». Le week-end, elle aime rester dans sa chambre pour écrire dans son journal et lire. Sa grand-mère va souvent à l'église, mais Livia n'a pas encore décidé si elle veut faire de même plus tard. Son père est catholique, tout comme sa

grand-mère, mais sa mère ne croit en rien. Si elle a des questions sur la religion, elle peut toujours les poser, mais ses parents ne disent pas à Livia ce qu'elle doit croire. Son père est italien et sa mère est belge. Livia parle italien et français et est fière de ce mélange. Sa grand-mère lui dit qu'elle devrait toujours être fière de son nom, son origine et son histoire.

Il y a aussi un médecin généraliste dans le village de Livia. Une fois, elle a escaladé un arbre et est tombée. Elle a pu se rendre immédiatement chez le médecin de son village. Le médecin a vérifié si son bras n'était pas cassé, mais heureusement ce n'était pas le cas.

Dans le village de Livia, il y a un garçon, également âgé de 11 ans, qui s'appelle Danylo. Il a fui l'Ukraine avec sa famille. Il y a une guerre là-bas, mais pour l'instant, il est autorisé à rester en Belgique. Livia et Danylo s'apprennent mutuellement leurs mots préférés dans leur propre langue et mangent parfois les plats préférés de l'autre. Livia et Danylo jouent aussi souvent dans le parc au coin de la rue, comme tous leurs amis.

Un soir, après le dîner, Livia, ses parents et sa grand-mère étaient assis autour de la table. « Vous savez, a dit Livia, je veux que tous les enfants sachent qu'elles et ils ont des droits. » Sa mère hocha la tête. « C'est une bonne idée, Livia. Tu peux le dire à tes amis ».

Et elle l'a fait.

L'histoire de Livia (version avec solution)

L'histoire de Livia

Livia vit dans un petit village en Wallonie, c'est une fille de onze ans très curieuse et souriante. Elle vit avec ses parents et sa grand-mère, qui lui lit tous les soirs un livre sur des pays lointains (9. *Droit de grandir avec ses parents*). Tous les trois veillent à ce que Livia ne manque de rien (18. *Droit à une bonne éducation*).

Livia va à l'école à vélo tous les jours (28. *Droit d'accès à l'éducation*). À l'école, elle apprend non seulement les mathématiques, le français, l'éveil scientifique et le dessin (29. *Droit de développer son talent à l'école*), mais elle apprend également à rechercher des informations si elle veut savoir quelque chose (17. *Droit d'accès à l'information*). Dans sa classe, il y a des enfants d'origines différentes. L'instituteur dit toujours : « tout le monde a sa place » (2. *Droit à la protection contre la discrimination*). La meilleure amie de Livia est également dans sa classe : Sarah. Sarah est en fauteuil roulant et elle est une élève comme tout le monde (23 ans. *Droit des enfants handicapés à des soins et à une éducation de qualité*).

À la maison, Livia a sa propre chambre, où elle rédige un journal intime. Elle y écrit ses pensées et ses rêves. Ses parents et sa grand-mère respectent le fait qu'il s'agit de son « endroit secret » (16. *Droit à la vie privée*). Le week-end, elle aime rester dans sa chambre pour écrire dans son journal et lire. Sa grand-mère va souvent à l'église, mais Livia n'a pas encore décidé si elle veut faire de même plus tard. Son père est catholique, tout comme sa grand-mère, mais sa mère ne croit en rien. Si elle a des questions sur la religion, elle peut toujours les poser, mais ses parents ne disent pas à Livia ce qu'elle doit croire (14. *Droit de penser librement et de choisir sa propre religion*).

Son père est italien et sa mère est belge. Livia parle italien et français et est fière de ce mélange (30 ans. *Droit à sa propre langue et à sa propre culture*). Sa grand-mère lui dit qu'elle devrait toujours être fière de son nom, son origine et son histoire.

Il y a aussi un médecin généraliste dans le village de Livia. Une fois, elle a escaladé un arbre et en est tombé. Elle a pu se rendre immédiatement chez le médecin de son village. Le médecin a vérifié si son bras n'était pas cassé, mais heureusement ce n'était pas le cas (24. *Droit à une croissance saine et à de bons soins*).

Dans le village de Livia, il y a un garçon, également âgé de 11 ans, qui s'appelle Danylo. Il a fui l'Ukraine avec sa famille. Il y a une guerre là-bas, mais pour l'instant, il est autorisé à rester en Belgique (22. *Droit à la protection des enfants en fuite*). Livia et Danylo s'apprennent mutuellement leurs mots préférés dans leur propre langue et mangent parfois les plats préférés de l'autre. Livia et Danylo jouent aussi souvent dans le parc au coin de la rue, comme tous leurs amis (31. *Droit au repos et aux loisirs*).

Un soir, après le dîner, Livia, ses parents et sa grand-mère étaient assis autour de la table. « Vous savez, a dit Livia, je veux que tous les enfants sachent qu'elles et ils ont des droits. » Sa mère hocha la tête. « C'est une bonne idée, Livia. Tu peux le dire à tes amis ».

Et elle l'a fait.

Activité 5: Proposer des actions concrètes

Durée : 60 minutes

Objectif : Les élèves déterminent ce qui est important, en se référant aux droits de l'enfant. Les élèves apprennent à se forger une opinion.

Matériel : poster des droits de l'enfant (réutilisation de l'activité 4), feuilles de brouillon.

Préparation

Le poster avec les différents droits de l'enfant est affiché. Si vous en avez l'occasion, demandez à un·e co-enseignant·e, à un·e collègue de vous aider pour cette activité afin de guider plus facilement les élèves dans leur travail de groupe.

Introduction (5 minutes)

Au début de cette activité, reportez-vous à l'activité 4. Les élèves ont pu y faire connaissance avec les droits de l'enfant (pour la première fois).

Expliquez l'objectif de cette activité : les élèves vont déterminer quels sont les droits de l'enfant qui sont, selon eux, les plus importants. Sur cette base, ils et elles vont élaborer des actions concrètes. C'est pour présenter ces actions concrètes que les élèves iront au Parlement fédéral. Chaque classe présente lors de l'évènement final aura en effet l'occasion de partager un moment privilégié avec un·e parlementaire et d'échanger avec lui ou elle sur les propositions d'actions élaborées en classe. Une des actions sera ensuite choisie retenue et soumise au vote de l'ensemble des élèves, en assemblée plénière.

Choisir les droits de l'enfant prioritaires (10 minutes)

En s'aidant du poster sur les droits de l'enfant (le même que celui utilisé pour l'activité 4), les élèves choisissent 3 droits de l'enfant qui sont, selon eux, les plus importants. Cependant, en principe, tous les droits de l'enfant sont importants. Les élèves doivent donc présenter de bons arguments pour expliquer pourquoi un droit de l'enfant est

choisi plutôt qu'un autre. Cela peut être, par exemple, parce que les élèves estiment que l'on n'en fait pas assez pour un certain droit ou parce que les élèves voient un problème concret à résoudre.

Donnez à chaque élève de la classe 3 post-it ou gommettes. Demandez ensuite aux élèves de venir, groupe par groupe, à l'avant de la classe et de coller leurs post-it ou gommettes près des droits de l'enfant de leur choix. Entre-temps, demandez à quelques élèves pourquoi elles et ils ont fait ce choix. Vous pourrez ainsi vérifier quels sont les arguments qui justifient leur choix et si elles et ils ne suivent pas simplement les choix des autres sans réfléchir.

Identifier les droits de l'enfant prioritaires pour la classe (15 minutes)

Les élèves doivent maintenant déterminer quelles sont les **4 priorités de la classe**. Suite au collage des gommettes ou post-it, une tendance devrait déjà se dégager quant aux priorités importantes pour la classe dans son ensemble.

- Existe-t-il déjà un **top 4** clair des droits choisis ? Dans ce cas, vous pouvez désigner ces droits comme les thèmes autour desquels les élèves élaboreront des actions concrètes.
- Les choix des élèves sont fort différents ? Dans ce cas, organisez une courte discussion de groupe au cours de laquelle les élèves doivent se convaincre mutuellement de leur choix de manière argumentée. Elles et ils doivent parvenir, par l'argumentation, à un compromis auquel toutes et tous peuvent adhérer.
- La discussion de groupe n'aboutit-elle à aucun résultat ? Dans ce cas, faites voter la classe. Organisez ce vote comme suit : pour chaque droit de l'enfant sélectionné par les élèves, demandez qui est pour, qui est contre et qui n'a pas d'avis clair (dans ce cas, l'élève s'abstient). Notez les chiffres dans un tableau au tableau, comme illustré ci-dessous. Les élèves se prononcent de manière totalement individuelle : il s'agit de leur propre opinion.

Droits de l'enfant	V	X	O

Les 4 droits de l'enfant ayant obtenu le plus de votes (V) sont désignés comme les thèmes à travailler en classe.

Proposer des actions concrètes (30 minutes)

Divisez la classe en 4 groupes (les mêmes que pour l'activité 4). Chaque groupe reçoit l'un des quatre droits de l'enfant choisi par la classe.

Chaque groupe va travailler sur son droit de l'enfant, en :

- Expliquant le droit de l'enfant dans des mots simples.
- Trouvant des actions concrètes pour que ce droit de l'enfant soit mieux pris en compte en Belgique. Invitez les élèves à penser à des actions pour toute la Belgique mais aussi des actions locales auxquelles les élèves pourraient également participer. Ce sont ces actions concrètes, aussi bien globales que locales, qui seront présentées aux parlementaires au Parlement fédéral.

Pour aider les élèves dans leur réflexion, voici un **exemple d'action pour toute la Belgique** :

Supposons que les élèves aient choisi le droit des enfants d'exprimer leur opinion. Elles et ils pourraient proposer aux parlementaires, par exemple, d'abaisser l'âge auquel les citoyennes et citoyens peuvent voter. Pour le moment il faut avoir 18 ans pour voter et 16 ans pour le Parlement européen. Comment réaliser cela concrètement ? Par exemple, en abaissant l'âge à 12 ans. Les parents pourraient alors aider les enfants à recueillir des informations sur les partis politiques et/ou des bureaux de vote pourraient être installés à l'école pendant les élections.

Voici un autre **exemple d'action locale** :

« Pour améliorer le droit de l'enfant « exprimer son opinion ». Les parlementaires pourraient abaisser l'âge de vote à 12 ans. Mais nous, ici à l'école, nous pouvons faire en sorte que les enfants soient mieux écoutés. Par exemple, en créant un conseil des élèves ou en demandant un rendez-vous avec la direction, pour présenter nos idées. »

L'objectif est que vous mettiez effectivement cette action en place, idéalement, après votre déplacement au Parlement fédéral. Il est donc important que l'action proposée soit aussi concrète et faisable que possible.

Activité 6 : Communiquer les actions concrètes !

Durée : 60 minutes

Objectif : Les élèves réfléchissent à la manière dont elle et ils peuvent exprimer leur opinion (de manière créative).

Matériel : Papier de différentes couleurs, matériel de bricolage, marqueurs/crayons/stylos, figurine 2D.

Introduction et présentation des actions (10 minutes)

Maintenant que les actions concrètes ont été élaborées lors de l'activité 5, il est temps pour les élèves de réfléchir à la meilleure façon de les communiquer aux parlementaires qu'elles ou ils rencontreront lors de leur venue au Parlement.

L'activité se déroule comme suit :

- Les élèves travaillent à nouveau dans les mêmes groupes que lors des 2 activités précédentes.
- Les élèves relisent leurs actions concrètes, et les écrivent de manière propre et lisible sur des feuilles qui seront ensuite ajoutées à la figurine 2D.
- Ils et elles désignent, pour leur groupe, un porte-parole qui présentera les actions concrètes imaginées au reste de la classe à la fin de l'activité.

Ajout des actions concrètes à la figurine (30 minutes)

Placez les figurines 2D devant la classe.

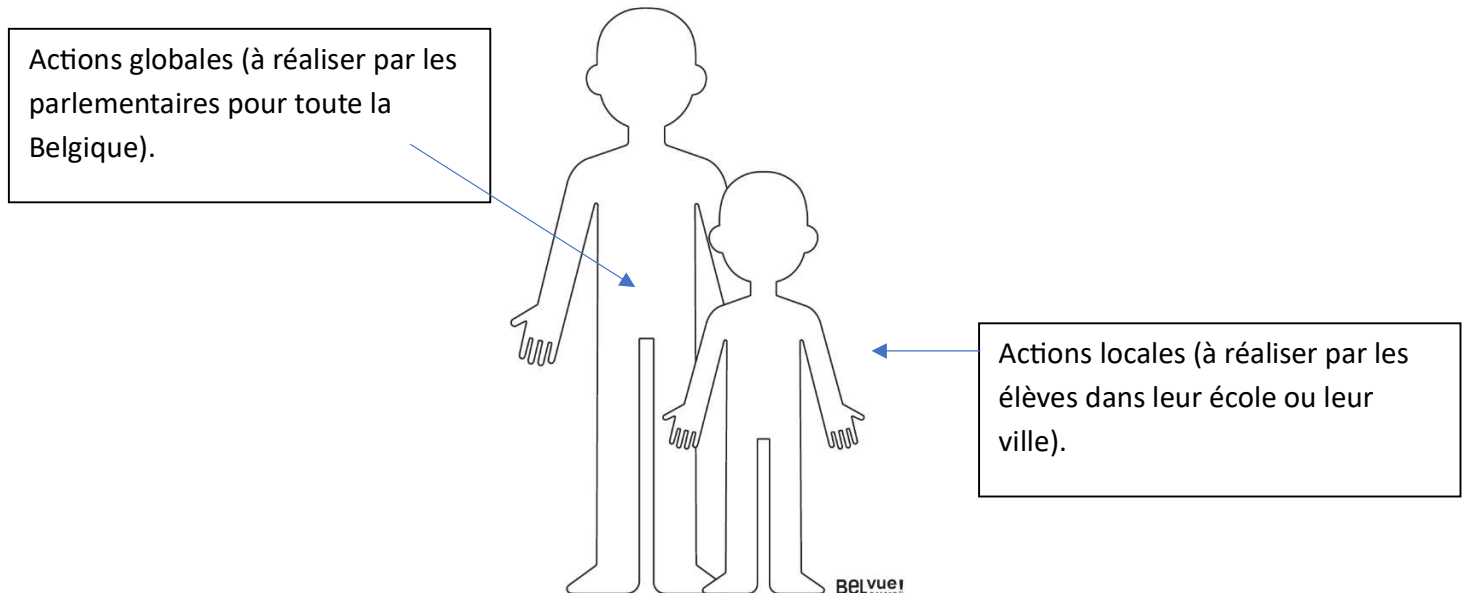
L'activité se déroule comme suit :

- Les élèves collent le papier avec leurs actions concrètes sur la figurine 2D, sur la partie adulte.

- Les élèves imaginent des éléments créatifs qui seront ajoutés à la figurine (dessins, bricolages, ...).

Habiller la figurine n'est pas seulement amusant pour les élèves mais cela doit aussi attirer l'attention des parlementaires que les élèves vont rencontrer.

À la fin de l'activité, toutes les propositions et les créations des élèves sont collées sur la figurine 2D. Les propositions pour les parlementaires (actions globales) et les créations des élèves sont collées sur la **partie adulte** de la figurine. Les actions à effectuer par les élèves (actions locales) se collent sur la partie **enfant**.



Répétition avant le jour « J » : présenter les actions concrètes (20 minutes)

Les porte-paroles des différents groupes se placent tour à tour à côté de la figurine 2D, devant la classe, pour brièvement présenter les propositions d'actions concrètes de leur groupe.

Après chaque courte présentation, les autres élèves peuvent poser une ou deux questions. Elles et ils font comme si elles et ils étaient des parlementaires qui souhaitent mieux comprendre les propositions d'actions concrètes. Le ou la porte-parole, ou une autre personne du groupe, essaie de répondre clairement.

Les questions possibles sont :

- Pourquoi trouvez-vous ce droit de l'enfant important ?
- Quel problème voulez-vous résoudre avec cette action concrète ? Existe-t-il aussi d'autres solutions ?
- Que demandez-vous précisément aux parlementaires ?

Expliquez que cela ressemble à ce qui peut se passer lors de la visite au Parlement fédéral : les élèves ne se contenteront pas de montrer leurs actions concrètes, elles et ils en discuteront également.

Les porte-paroles qui viennent de présenter se sentent-elles et ils suffisamment à l'aise pour assumer aussi ce rôle au Parlement ? Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à demander à une autre personne du groupe de devenir porte-parole.

Décidez enfin avec les élèves de l'ordre dans lequel elles et ils souhaitent présenter les 4 droits de l'enfant et les actions concrètes qui leur correspondent lors de leur venue au Parlement fédéral. Qui commence, qui passe ensuite, etc. ? Établissez en quelque sorte le déroulement de leur rencontre avec le parlementaire, afin que chaque porte-parole sache ce qu'elle ou il doit faire. Convenez également avec les autres élèves, comment elles et ils peuvent soutenir les porte-paroles, par exemple en applaudissant, en encourageant ou en se tenant à côté des porte-paroles.

Venue au Parlement fédéral

À une date qui vous est communiquée en début d'année scolaire, la classe se rend au Parlement fédéral à Bruxelles avec la figurine 2D réalisée par la classe avec toutes leurs propositions d'actions concrètes. Au total, maximum **six classes**, issues d'écoles différentes, participent à l'événement.

Déroulement de la rencontre au Parlement

Il faut compter une demi-journée pour cet événement final.

Dans un premier temps, les élèves sont accueilli-es par un représentant du Parlement fédéral dans **la salle plénière**, où ils et elles :

- sont présentés aux membres du Parlement qui participent à l'événement
- se présentent en un mot aux autres écoles présentes
- prêtent serment « qu'ils et elles feront de leur mieux » en tant que parlementaire d'un jour.

Dans un deuxième temps, les classes se rendent dans différentes **salles de commission** avec leur figurine 2D et la présentent à l'un des parlementaires participant à l'événement, comme ils et elles l'ont répété en classe. **Avec le ou la parlementaire concerné-e, les élèves choisissent l'une des actions concrètes proposées par la classe.** L'objectif sera de convaincre les autres classes de la pertinence de cette action concrète lors du retour de la classe dans l'hémicycle. Le ou la parlementaire et les élèves doivent donc réfléchir à la façon la plus convaincante possible de leur présenter l'action concrète choisie.

En fin d'activité, après une courte pause, toutes les classes se rassemblent à nouveau dans **l'hémicycle**. Les classes et les parlementaires présentent alors à tour de rôle leur figurine ainsi que l'action concrète qu'ils et elles ont choisi de présenter plus en détail. L'action concrète présentée fait l'objet d'un vote. Les élèves sont ainsi l'espace d'un instant de véritables parlementaires. Est-ce que les élèves des autres classes ont été convaincus ?

Le programme

L'événement de clôture au Parlement fédéral suit un programme fixe. Ce programme se présente comme suit (sous réserve de modifications) :

- | | |
|---------------|--|
| 09:15 – 10:00 | Arrivée des groupes aux entrées visiteurs du Parlement. |
| 10:15 – 10:30 | Accueil par le ou la président·e de la Chambre (ou son ou sa remplaçant·e) et présentation aux parlementaires. |
| 10:30 – 11:15 | Discussion en salle de Commission avec les parlementaires. |
| 11:15 – 11:30 | Courte pause et déplacement vers l'hémicycle de la Chambre. |
| 11:30 – 12:15 | Présentation par chaque classe des actions concrètes et votes. |
| 12:15 – 12:30 | Photo de groupe finale et clôture. |

Quelques informations pratiques

L'équipe éducative du Musée BELvue prendra contact avec vous au plus tard un mois avant l'événement final au Parlement fédéral afin de convenir de l'heure à laquelle vous pourrez arriver avec votre classe. Les informations pratiques concernant l'entrée à utiliser vous seront également communiquées à ce moment-là. Tenez en tout cas compte du fait que chaque élève et chaque enseignant·e devra passer par une **procédure de sécurité** pour accéder au bâtiment. Celle-ci consiste en un contrôle de sécurité, semblable à celui que l'on trouve dans les aéroports.

Afin de faciliter l'accès au Parlement, nous vous demanderons d'envoyer environ un mois avant l'événement final, une **liste** reprenant les noms des élèves et des personnes accompagnant la classe.

Attention : en raison de cette procédure, il n'est pas possible de rejoindre le programme en cours de route.

Boissons et collation

Il n'est pas autorisé de manger et boire dans l'enceinte du Parlement. C'est pourquoi, nous vous demandons de faire manger et boire les élèves autant que possible avant ou après la visite.

Le BELvue prévoit, en concertation avec le Parlement, une petite collation qui est distribuée lors de la pause.

Optionnel : action de classe après la visite au Parlement

Veillez à reprendre la figurine 2D à l'école après la visite au Parlement fédéral. Car, lors de l'activité 5, les élèves ont imaginé des actions concrètes locales, grâce auxquelles la classe peut contribuer aux droits de l'enfant qui leur tiennent à cœur. Examinez ces actions concrètes locales et choisissez-en une que vous souhaitez réaliser avec votre classe.

Grâce à cette activité optionnelle, vous apprenez à votre classe non seulement qu'elle peut exprimer son opinion, mais aussi qu'elle peut concrètement agir sur son environnement.

Conseil : n'attendez pas trop longtemps pour organiser cette activité. Le lien entre l'événement au Parlement et cette action sera ainsi bien clair.

Si vous disposez de chouettes photos de l'action que vous avez menée, surtout n'hésitez pas à les partager avec nous en les envoyant à education@belvue.be, ou en nous taguant sur les réseaux sociaux #BELvue #Bonjourdémocratie.

Annexe 1 – Activité : « Qu'est-ce que c'est un parlement ? »

Thème 1 : le Parlement

1. En Belgique, plusieurs personnes se partagent les pouvoirs et peuvent donc décider. Les pouvoirs sont séparés. Quels sont les trois pouvoirs qui existent en Belgique et quel est leur rôle ? Aidez-vous des pages 4 et 5 de « Qu'est-ce que le Parlement ? ».

Le pouvoir _____

Le rôle de ce pouvoir est _____

Le pouvoir _____

Le rôle de ce pouvoir est _____

Le pouvoir _____

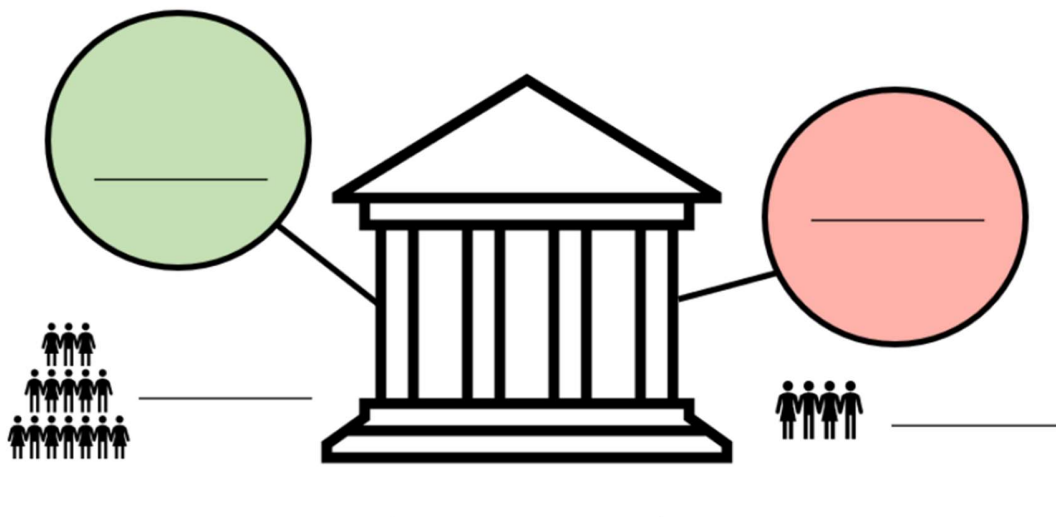
Le rôle de ce pouvoir est _____

2. Quel pouvoir est représenté par chacune des photos ?



3. Les décisions qui concernent tous les Belges sont prises au Parlement fédéral. De quelles assemblées est composé le Parlement ? Remplissez le schéma ci-dessous en vous aidant de la page 8 du dossier « Qu'est-ce que le Parlement ? En bref ». Utilisez les données suivantes :

la Chambre / le Sénat / 60 / 150 / Parlement fédéral



4. Comment s'appelle le bâtiment du Parlement fédéral ? Où se trouve le bâtiment ?

5. Aux pages 6 et 7 du dossier « Qu'est-ce que le Parlement ? En bref » sont expliquées les thématiques discutées au sein du Parlement. Choisis une thématique et donne un exemple concret de loi ou de règle qui concerne cette thématique.

6. Des thématiques comme la nature, l'enseignement et la culture ne se trouvent pas aux pages 6 et 7. Comment cela se fait-il ? Aide-toi des pages 2 et 3 pour répondre à la question.

Thème 2 : les partis politiques

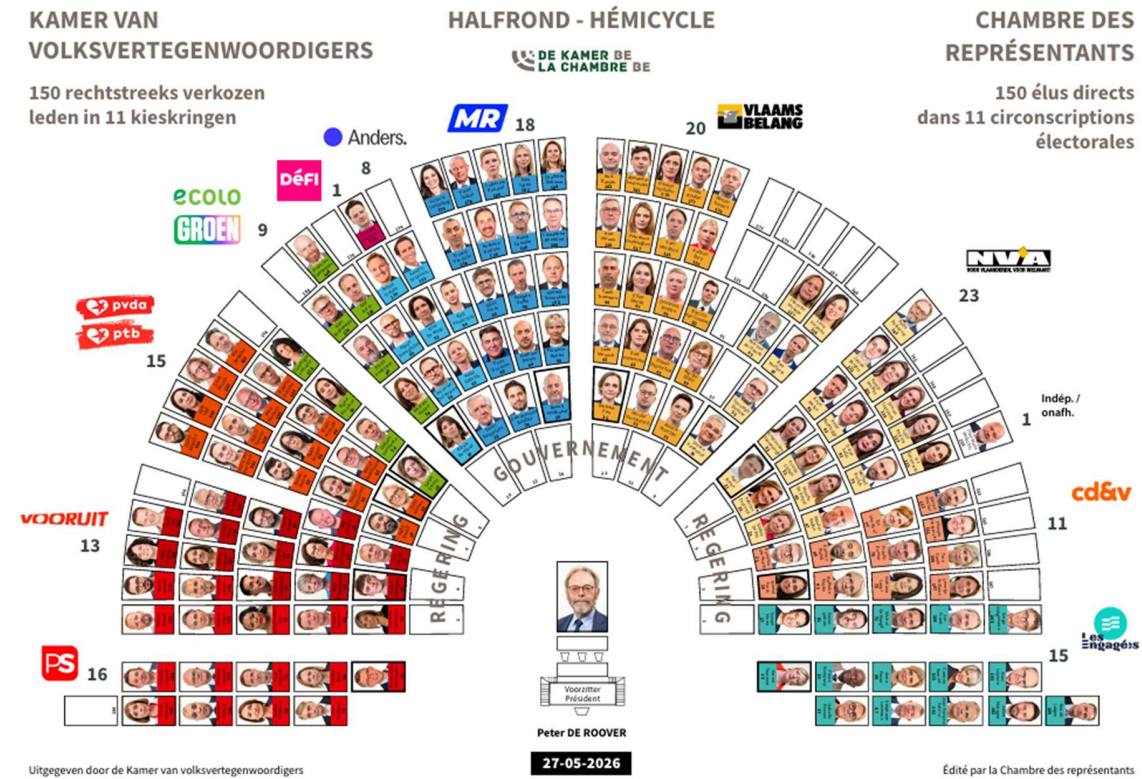
Il y a beaucoup de parlementaires qui siègent au Parlement fédéral afin de représenter l'ensemble de la population belge. Les parlementaires qui partagent les mêmes idées font souvent partie du même parti politique. Ci-dessous, tu trouveras les partis politiques francophones.

7. Relie le logo du parti à son nom complet.

	●	●	Démocrates fédéralistes indépendants
	●	●	Mouvement réformateur
	●	●	Parti du travail de Belgique
	●	●	Les engagé-es
	●	●	Parti socialiste
	●	●	Écologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales

Il y a aussi des partis néerlandophones au Parlement :





8. Voici le plan de la Chambre. On remarque que certains partis néerlandophones et francophones siègent ensemble. Ces partis sont souvent représentés avec environ la même couleur. Pourquoi ?

9. Quels sont les partis francophones qui ne siègent pas avec un parti néerlandophone ? Pourquoi ? Utilise les pages 22 à 25 pour t'aider.

10. Tous les partis ne considèrent pas les mêmes thématiques comme importantes. Utilise les pages 22 à 25 et écris, pour chaque parti, ce qu'il considère comme essentiel.





VOORUIT



GROEN



cd&v



● Anders.





Thème 3 : tâches du Parlement

11. Même s'ils ne sont pas toujours du même avis, les membres du Parlement issus de différents partis coopèrent régulièrement ensemble. Elles et ils le font afin de bien remplir leurs missions. Quelles sont toutes les tâches d'un-e parlementaire ? Aide-toi des pages 12-17 et 30-31 pour répondre à la question.

- | | |
|----------|----------|
| 1. _____ | 5. _____ |
| 2. _____ | 6. _____ |
| 3. _____ | 7. _____ |
| 4. _____ | |

12. De quelles manières les membres du Parlement peuvent-ils contrôler le travail des ministres ? Aide-toi de la page 16 pour répondre à la question.

- A. En demandant à un expert de faire des recherches.
- B. Il n'est pas possible de contrôler si les ministres font bien leur travail.
- C. En interrogeant les ministres et en accordant leur confiance au gouvernement.

13. Peux-tu expliquer avec tes propres mots ce qu'est une loi ?

14. Combien de temps cela peut-il parfois prendre pour qu'une loi soit adoptée ?

- D. 6 mois à 1 an
- B. 1 à 2 années
- C. 2 à 3 années

Thème 4 : les membres du Parlement

15. Faut-il toujours être membre d'un parti pour devenir parlementaire ?

- A. Oui, c'est obligatoire.
- B. Non, on peut aussi se présenter comme candidat indépendant.

16. À quelles conditions doit-on répondre pour devenir membre du Parlement ?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

17. Peux-tu être parlementaire et ministre en même temps ? Pourquoi ?



18. Combien de parlementaires francophones et néerlandophones y a-t-il à la Chambre ? Pourquoi est-ce un nombre différent ? Aide-toi de la page 8 pour répondre.

Annexe 2 – Quiz : « Qu'est-ce que le Parlement ? »

Question	Répondre
Dans la démocratie belge, les lois sont faites par...	A. Les gens B. Les personnes les plus puissantes C. Les Parlementaires élus par le peuple
Le Parlement est un lieu où...	A. Les Parlementaires font les lois B. Les ministres se réunissent C. On punit les personnes qui ne respectent pas les lois
Au Parlement, un « parti politique » est...	A. Un groupe de ministres B. Un groupe de parlementaires partageant les mêmes idées C. Un autre mot pour la Chambre
Qui se réunit lors des séances plénières ?	A. Des petits groupes de députés B. Tous les parlementaires C. Seuls les parlementaires indépendants
Combien y a-t-il de partis à la Chambre ?	A. 7 B. 10 C. 12
Les parlementaires doivent surveiller les ministres. Elles et ils peuvent...	A. Les interroger et leur poser des questions écrites

	B. Leur faire passer un examen C. Organiser des élections
Il y a plus de parlementaires néerlandophones que de parlementaires francophones, parce que...	A. Il y a plus de partis néerlandophones B. Il y a plus de néerlandophones que de francophones qui vivent en Belgique. C. Il y a plus de ministres néerlandophones qu'il faut contrôler.
Qu'est-ce que les parlementaires ne font pas ?	A. Donner confiance au Gouvernement B. Vérifier le budget C. Exécuter les lois

Annexe 3 – Figurine

